

18 AVR. 2024

SAUJ - TJ TOULOUSE

Association EAU SECOURS 31
Représentée par sa Présidente
Mme Marie-Françoise VABRE
10 bis rue du colonel Driant
31400 Toulouse
contact@eausecours31.fr

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT OCCITANIE-PYRENEES
Fédération agréée pour la protection de l'environnement
Représentée par sa Présidente Mme Cécile ARGENTIN
Maison de l'Environnement Midi-Pyrénées
14, rue de Tivoli
31000 Toulouse

LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES
Association agréée pour la protection de l'environnement
Représentée par sa Présidente Mme Françoise NOIRET
73, Chemin de Mange-Pomme
31520 Ramonville Saint Agne
midipyrenees@amisdelaterre.org

Toulouse, le 18 avril 2024

Madame, Monsieur le Procureur
de la République
Pôle en charge des atteintes environnementales
Tribunal Judiciaire de Toulouse
Allées Jules Guesde
31000 Toulouse

PLAINTÉ

dénonçant des infractions sur le chantier de l'autoroute A 69 Toulouse / Castres :
gestion des eaux pluviales et pollutions

Madame, Monsieur le Procureur de la République,

Les requérantes ont constaté de nombreuses infractions à la Loi sur l'eau sur le chantier de l'autoroute A 69.

La présente plainte a trait à la gestion des eaux pluviales, la pollution de ces eaux et l'interception des eaux souterraines.

- L'Association « Eau Secours 31 » créée en 2001, agit conformément à ces objets statutaires.